

ANNEXE N°1
AU CAHIER DES CHARGES RELATIFS A LA CREATION
ET AU FONCTIONNEMENT DES BUREAUX D'ENCADREMENT
ET D'ASSISTANCE FISCALES

Liste des maîtrises prévues à l'article 51 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001.

Maîtrise	Options
1. Maîtrise en sciences comptables	
2. Maîtrise en haute études commerciales	
3. Maîtrise en commerce international	
4. Maîtrise en finances	
5. Maîtrise en marketing	
6. Maîtrise en études supérieures de commerce	
7. Maîtrise en sciences de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Administration des affaires, - Entreprenariat et gestion des projets, - Techniques comptables et financières - Techniques fiscales
8. Maîtrise en gestion économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des petites et moyennes entreprises, - Administration des affaires du secteur public
9. Maîtrise d'administration économique et sociale	
10. Maîtrise en études comptables	
11. Maîtrise en économie et gestion sociale	
12. Maîtrise en économie et relations internationales	
13. Maîtrise de droit et de sciences politiques	<ul style="list-style-type: none"> - filière judiciaire, - filière de droit des entreprises - filière d'administration et de finances publiques
14. Maîtrise de sciences juridiques	
15. Maîtrises admises en équivalence aux maîtrises indiquées ci-avant et dont le programme des enseignements y afférent comporte des enseignements de fiscalité.	